

# le rapport NADEAU

## le milieu est-il prêt à accepter un tel bouleversement?

par Ghislain Dufour

Ce serait faire injure au comité Nadeau de laisser penser qu'une première lecture, même très attentive, permet de porter un jugement élaboré sur toutes, ou quelques-unes, de ses 48 recommandations sur "l'état et les besoins de l'enseignement collégial".

En fait, comme les auteurs du rapport lui-même, le Conseil du Patronat souhaite que le ministère de l'Éducation prenne l'initiative de le diffuser, d'en assurer une bonne compréhension et surtout accepte les divergences de points de vue à son sujet. C'est dire que le C.P.Q., en temps et lieu, voudra compléter, avec ses membres, une analyse plus complète du rapport et faire connaître ses conclusions.

Compte tenu de ces deux remarques préliminaires, ce qui suit représente essentiellement

une première réaction, qui plus est une première réaction personnelle au rapport. Elle s'inscrit cependant dans le cadre de différentes prises de position du C.P.Q. sur la question, prises de position notamment explicitées dans deux rapports au Conseil supérieur de l'Éducation sur l'enseignement professionnel collégial et particulièrement l'enseignement des techniques physiques.

### LE POINT DE VUE PATRONAL

Le patronat a toujours souligné les différences fondamentales qui doivent exister entre les enseignements dits "général" et "professionnel":

- le cours professionnel débouche *immédiatement* sur le marché du travail et son contenu pédagogique doit être orienté plus directement vers les préoccupations professionnelles de l'étudiant;

- le cours professionnel demande beaucoup plus de travaux pratiques en laboratoire, il impose une charge de travail plus lourde aux professeurs et aux étudiants, il requiert un effort financier plus important;
- le cours professionnel a besoin de *contacts étroits avec l'industrie et les services* pour orienter ses programmes, posséder les informations nécessaires sur les différentes carrières, trouver des débouchés à ses étudiants.

Pour résumer un point de vue patronal sur cette question, je dirais que l'enseignement collégial doit garantir au secteur professionnel une réelle autonomie et lui permettre ainsi de s'affirmer comme une entité propre, avec ses objectifs, ses priorités, ses hommes et le milieu particulier de l'entreprise qu'il doit immédiatement servir.

Inutile alors de dire immédiatement que les conclusions aux-

quelles en arrive le comité Nadeau sont susceptibles de décevoir, encore plus que d'inquiéter, les milieux de l'entreprise. En effet, l'entreprise a su, dès la création de ce nouveau niveau d'enseignement qu'est le collégial, faire une place à ses diplômés. Toutes les statistiques, notamment celles de Relance 73 et Relance 74, prouvent que les diplômés du secteur professionnel au cégep ont été bien reçus sur le marché du travail. Ainsi, en mars 1974, 93% de ces diplômés possédaient un emploi, ce qui, à toutes fins utiles, est le plein emploi. Mieux que cela, on constate que 81% des non-diplômés du secteur professionnel du niveau collégial avaient trouvé un emploi à la même date contre 77% des diplômés du secteur général, ce qui me laisse penser qu'à tout prendre l'entreprise semble préférer un finissant, même non diplômé, du secteur professionnel à un finissant diplômé du général.

### SPÉCIFICITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Tout cela démontre l'importance, pour les milieux industriels, de la formation professionnelle en tant que telle, en tant que niveau propre, spécifique. Le comité Nadeau, en faisant de l'ensemble du post-secondaire un enseignement professionnel, ne fait rien de moins que de jouer sur les mots. Il ne résout pas le problème fondamental du cégep: intégrer dans un même cadre institutionnel deux niveaux d'enseignement:

- *l'un tout à fait terminal*, au moins aux yeux du client, de l'étudiant, et aux yeux de l'entreprise qui a créé, à l'intérieur de sa hiérarchie, un niveau intermédiaire entre l'homme de métier et le professionnel;

- *l'autre, transitoire*, je devrais peut-être écrire "flottant" entre le secondaire et l'université. Le malheur est que bien des étudiants le considèrent éventuellement comme terminal alors qu'il ne mène, à proprement parler, nulle part sur le marché du travail.

Autrement dit, on peut bien accepter la prémisse du comité Nadeau voulant que tout enseignement post-secondaire est "professionnel" en ce qu'il conduit, à plus ou moins long terme, sur le marché du travail. *On n'empêchera pas cependant 65% des étudiants de considérer le collège comme un niveau propre d'enseignement.* Pour 50%, c'est une situation normale et le collège leur fournit une formation professionnelle adéquate. Mais, pour les 15% qui restent, le secteur général n'est qu'un pis-aller où l'on s'est dirigé sans trop savoir à quel moment, ni avec quelle formation on va en sortir.

Est-ce que le projet du comité Nadeau ne risque pas d'aggraver cette situation? Il est dangereux de laisser trop facilement croire que l'université est largement accessible à tous.

Je veux bien être d'accord avec les auteurs du rapport Nadeau pour dire que l'orientation de l'étudiant (le choix d'une vie d'adulte) ne peut être décidée trop tôt: mais c'est une chose que de la retirer du secondaire et une autre que de la laisser suspendue dans le temps et possiblement jusqu'à la fin des études. Le projet d'éducation continue et permanente est ambitieux et idéal en soi: il n'est pas réaliste dans la perspective d'une société basée sur la satisfaction collective de plus en plus de besoins à partir des revenus générés par une minorité active.

Qu'on le veuille ou non, *le marché du travail "attend" après les diplômés* du système d'enseignement, quel que soit leur niveau. Le milieu de l'entreprise prévoit, bien sûr, une certaine progression verticale de l'individu dans sa hiérarchie mais cette progression repose généralement plus sur l'expérience professionnelle que sur le niveau de scolarisation.

Le marché du travail "attend" après les diplômés et particulièrement ceux de niveau collégial. Il semble y avoir une certaine pénurie de techniciens dans l'industrie, beaucoup plus semble-t-il que dans les services ou les institutions de santé. Or, le rapport Nadeau le reconnaît implicitement, le système actuel ne fournit que 5.47% de toute sa clientèle collégiale à trois secteurs industriels — primaire, secondaire et construction — qui, normalement, absorbent 37.4% de la main-d'oeuvre.

Ces secteurs, particulièrement celui de la transformation, pour améliorer leur productivité, vont de plus en plus faire appel à la technologie et il est prévisible qu'ils vont avoir besoin de relativement plus de techniciens et de relativement moins d'hommes de métier. Or, atteint par la dénatalité, le collégial en sera revenu, en 1984, au niveau où il était en 1974. C'est dire que, si on ne veut pas que cette pénurie de techniciens s'aggrave, il faudrait que de plus en plus d'étudiants se dirigent vers le secteur professionnel, et notamment vers celui des techniques physiques, c'est-à-dire qu'on atteigne enfin, et au moins, l'objectif du rapport Parent.

Selon nous, une amélioration du recrutement dans ce secteur viendra essentiellement de sa revalorisation et de son autonomie.

### **TOUTE FORMATION PROFESSIONNELLE EST POST-SECONDAIRE?**

Même si le Conseil supérieur a reçu quelque 340 mémoires sur "l'état et les besoins de l'enseignement collégial", même si la très grande majorité de ces mémoires énuméraient beaucoup de problèmes et proposaient peu de solutions concrètes, aucun à notre connaissance n'a réellement demandé de remettre en cause tout le système mis en place depuis les travaux de la Commission Parent.

Tout en s'intitulant *Le Collège*, le rapport Nadeau bouleverse l'ensemble du système d'enseignement à tel point que certains se sont demandé si on n'a pas voulu "récrire le rapport Parent".

La recommandation de faire de l'enseignement secondaire une formation exclusivement personnelle et générale m'apparaît dangereuse et ambiguë.

Dangereuse parce qu'elle ne tient pas compte des besoins du marché du travail lui-même et surtout des préoccupations de l'étudiant. Qu'on aime cela ou non, il y a des étudiants qui n'ont aucun goût pour les études prolongées. Comme il est déjà impossible de garder tous les enfants à l'école jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, comme le démontrait récemment le comité d'étude sur l'abandon scolaire à la C.E.-C.M., a-t-on pensé à ce qu'il adviendra si on impose une autre année, au moins, dans le système scolaire?

À aucun moment on n'a évalué les implications financières d'un tel projet. Bien plus, cette recommandation me semble prématurée alors même que les commissions scolaires se préoccupent elles-mêmes des besoins de leur enseignement professionnel et alors que leur Fédération n'a pas encore terminé une importante étude entreprise sur la question.

Il s'agit donc fondamentalement d'un projet qui n'a pas de points d'appui dans le milieu. Il est bien vrai qu'il faut éviter, autant que possible, d'imposer trop tôt à l'enfant un choix définitif quant à son orientation scolaire. Mais il est encore plus dangereux d'abandonner toute formation technique au niveau secondaire puisque alors on peut être sûr qu'une grande partie des étudiants accédant à l'université n'aura aucune notion de ce qu'est la technique et se sera exclusivement consacrée à une formation théorique.

Ce qu'il serait urgent de faire au Québec, ce serait plutôt d'imposer *l'enseignement technique à tous les étudiants du secondaire*, quelle que soit leur orientation future. Non pas forcément pour leur faire choisir immédiatement un métier mais pour élargir cette formation "personnelle" à laquelle le rapport Nadeau donne tant d'importance.

Cet enseignement professionnel "obligatoire", dès le niveau secondaire, permettrait au moins:

- d'élargir le champ des connaissances des individus;
- de faire connaître la technique à tous et sans doute ainsi de susciter plus de vocations et d'améliorer le recrutement d'étudiants pour le secteur professionnel en général.

Il me semble d'ailleurs que c'est ce genre d'intégration que le rapport Parent envisageait à l'intérieur de son collège. Au lieu de cela, on a fait une intégration à sens unique: on a demandé aux étudiants du professionnel d'accepter, tels quels, les cours communs du secteur général, mais on n'a jamais demandé à un futur ingénieur ou à un futur avocat de pénétrer dans un atelier. Je suis personnellement déçu que le comité Nadeau ne semble à aucun moment aborder franchement cette question de l'intégration des deux types d'enseignement. Même s'il appelle tout enseignement post-secondaire "du professionnel", le rapport sent encore beaucoup le collège classique et le Baccalauréat ès arts. Il me semble qu'en donnant finalement peu de place à l'enseignement professionnel en tant que niveau spécifique, et en mettant au contraire trop fortement l'accent sur la formation "post-secondaire", le comité Nadeau risque d'être très mal interprété: ne laisse-t-il pas penser, même involontairement, que tout enseignement qui serait terminal avant d'avoir abouti à son étape ultime — et optimale? — qu'est l'université, serait socialement inférieur?

### **DES QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE**

Il n'y a pas qu'au niveau d'une nouvelle répartition des fonctions de l'enseignement secondaire et post-secondaire que le rapport Nadeau est révolutionnaire: certaines notions fondamentales comme celles de l'accessibilité et de l'individualisation de l'acte éducatif me semblent aller très loin.

Le comité Nadeau prétend que l'enseignement post-secondaire

doit être accessible à tout *étudiant, selon ses besoins*. Cela me semble aller beaucoup plus loin que le rapport Parent qui pondérerait cette absolue accessibilité en précisant que c'est tout étudiant "*qui en a les aptitudes*" qui doit pouvoir poursuivre des études plus longues.

Le rapport Nadeau place tout finissant du secondaire sur le même pied au départ et il envisage même que les étapes du post-secondaire puissent être prolongées indéfiniment. Une telle proposition devrait au moins ramener ses auteurs à un certain élitisme en ce sens que l'orientation devrait, dès le départ, aider chaque étudiant à évaluer ses propres limites, lui évitant ainsi de s'engager dans des voies inutilement longues. D'ailleurs, on sent, tout au long du rapport, un certain goût pour les études plus longues mais il faut admettre que la hiérarchisation du monde du travail n'est pas aussi simple que cela. Il n'y a que les corporations professionnelles et la fonction publique qui accordent tant d'importance aux taux de scolarisation. Pour l'entreprise, le diplôme n'est qu'un critère parmi d'autres.

De même, lorsque le comité Nadeau élabore sur la vie pédagogique, il veut la centrer à un point tel sur les besoins de l'étudiant qu'il la personnalise à outrance. Penser qu'un nouveau système permettrait à l'étudiant:

- "de choisir son programme,
- "de choisir librement les activités qui lui paraissent propres à la réalisation de ses objectifs,
- "de procéder à son rythme personnel,
- "de s'engager à temps complet ou partiel,
- "de faire la preuve, lorsqu'il est prêt, qu'il a atteint ses objectifs",

penser tout cela, c'est surestimer la faculté d'adaptation de tout le système aux besoins de chaque étudiant: l'administration, les professeurs, seront-ils prêts à suivre le comité Nadeau sur ce point? Et encore faudrait-il tenir compte de la force d'inertie que générera inévitablement le ministère de l'Éducation devant un tel projet...

### **a) Information et orientation**

Dans un système aussi fortement décentralisé que celui proposé par le comité Nadeau, l'information et l'orientation auraient une importance vitale, notamment pour aider l'étudiant à s'y retrouver. Le comité Nadeau semble faire dépendre l'information et l'orientation de la direction générale du collège. Dans un tel schéma, les ressources affectées à cette tâche devraient être en mesure d'aider l'étudiant à connaître les prérequis du collège aussi bien que les exigences du monde du travail face à des programmes aussi variés que les techniques humaines, les techniques physiques, les techniques de la santé et tous les programmes des universités.

Une proposition, à laquelle le patronat tenait beaucoup, aurait été plutôt de situer l'information et l'orientation *au niveau de la famille de modules*. Les hommes responsables de l'information auraient alors la chance de mieux connaître les milieux de l'entreprise puisqu'ils s'occuperaient d'une ou deux familles de modules, même s'ils devaient pour cela être responsables de l'information dans plusieurs institutions d'enseignement à la fois. L'étudiant, aussi bien que l'entreprise, auraient alors face à eux un interlocuteur bien identifié et surtout mieux documenté sur la question.

### **b) Classification des professeurs**

En ce qui concerne *la classification des professeurs*, le rapport Nadeau n'aborde pas les problèmes réels du secteur professionnel. Pour en arriver à des échanges plus faciles de ressources humaines entre les milieux de l'entreprise et le système d'enseignement, il faut parvenir à une certaine parité (rémunération et charge de travail) entre secteur public et secteur privé.

Quant à la sécurité d'emploi, je serais finalement d'accord avec la recommandation 13, à la condition qu'elle précise que le professeur devient une ressource au service d'un milieu qui "*peut*" en avoir besoin. Sinon, on risque d'en arriver aux mêmes abus qu'aujourd'hui au niveau secondaire: des professeurs de soudure, licenciés à cause de leur peu d'ancienneté mais des professeurs de français conservés en place et recyclés comme... professeurs de soudure!

### **c) Les comités provinciaux de programmes**

La composition envisagée de ces comités provinciaux m'oblige à faire deux remarques:

- la participation des étudiants et des professeurs à de tels comités est peut-être justifiée. Mais n'est-ce pas surtout au milieu du travail lui-même de définir les prérequis à l'exercice d'un métier ou d'une profession, exactement comme ce sont les corporations professionnelles qui déterminent le niveau de connaissances nécessaires à l'exercice d'une profession?
- par ailleurs, et peut-être surtout à cause du choix des mots, le comité Nadeau limite ce milieu du travail "*aux corporations professionnelles*". C'est là un des nombreux dé-

tails du rapport qui me laissent penser que le comité d'étude sur l'enseignement collégial en est encore, sur certains points, au corporatisme d'avant le rapport Parent...

## **L'APPROCHE MODULE-PROGRAMME**

Tout n'est sûrement pas à rejeter dans le rapport sur *Le Collège* et, en particulier, l'approche de décentralisation au niveau du programme me semble très intéressante. Elle peut constituer "un" moyen de reconnaître, dans les faits, la spécificité de l'enseignement professionnel. Ce peut être un moyen de résoudre les problèmes de financement de certaines options, des questions aussi délicates que la charge de travail des maîtres et des étudiants, les équipements, etc.

Cependant, elle va beaucoup trop loin et me semble avoir peu d'avenir politique en ce sens qu'une recommandation, pour avoir une chance d'être un jour retenue par le ministère de l'Éducation, doit être quelque peu raisonnable. Le comité Nadeau a très bien vu que le problème majeur du cégep est la rigidité du système d'enseignement collégial, l'absence quasi totale de décentralisation. Cependant, est-ce qu'on ne pourrait pas se contenter d'une *décentralisation au niveau de la famille de modules*. Cela aurait représenté un progrès certain sur la situation actuelle tout en demeurant dans les limites du possible. D'ailleurs, un certain nombre de recommandations visent à décentraliser au niveau de la famille de programmes beaucoup plus qu'au niveau du programme lui-même: par exemple, les objectifs sont définis par les comités provinciaux pour une famille de programmes et non pour chaque programme.

J'ai enfin l'impression que le ministère s'interrogera, avec raison, sur une décentralisation aussi poussée. Le monde enseignant sera-t-il quant à lui prêt à accepter les exigences très lourdes que supposerait une telle décentralisation? De plus, le comité Nadeau ne risque-t-il pas de s'aliéner le corps professoral en sacrifiant la vie de département à celle du module? Or, au moins en ce qui concerne les disciplines scientifiques et techniques, les professeurs insistaient beaucoup sur la nécessité d'une vie enrichissante au niveau du département. Une décentralisation au niveau de la famille de modules aurait justement permis, me semble-t-il, de ne pas sacrifier le département.

## **CONCLUSION**

Ce qui m'inquiète le plus dans ce rapport, et outre le fait que son application pourrait être excessivement coûteuse, est probablement son irréalisme politique. Je crains qu'il ne soulève une telle levée de boucliers que le ministère n'en retienne finalement rien alors que, pourtant, le système d'enseignement collégial avait réellement besoin d'être réaménagé.

Conformément à la recommandation 46 qui prévoit une grande flexibilité dans l'implantation de toute réforme, je pense qu'on pourrait, sans pour l'instant rien changer au système secondaire ou tout au plus en laissant la responsabilité de tout changement aux commissions scolaires elles-mêmes, procéder à une ou deux expériences-pilotes dans des cégeps prêts à accepter de tels changements. Ce que le Conseil du Patronat a déjà souhaité, et qui me paraît réalisable tout en respectant l'esprit du rapport

Nadeau, ce serait de tenter de regrouper, sur un campus, un certain nombre de familles du secteur professionnel, par exemple toutes les techniques physiques et administratives, et tenter de réaliser les objectifs de décentralisation élaborés dans le rapport au niveau du module. Cela me paraît possible, non seulement dans les zones fortement urbanisées de Montréal et Québec, mais aussi dans des cégeps régionaux comme celui du Saguenay-Lac Saint-Jean où quatre campus sont situés dans un rayon géographique relativement restreint.

Une telle expérience, qui pourrait être aussi faite pour les techniques de la santé, ou même le secteur général, permettrait, j'en suis sûr, d'entraîner la collaboration du milieu et d'identifier réellement ce qui, à l'intérieur du rapport Nadeau, mérite d'être retenu.

À défaut de cela, j'ai bien peur que le ministère, le milieu, les collèges eux-mêmes, ne refusent de se lancer dans une nouvelle aventure dont bien des implications restent à déterminer et que le rapport ne reste un vain exercice intellectuel. Malgré toutes les critiques que j'ai pu faire à l'endroit de ce rapport, je considère que ce serait dommage ●

**L'auteur est vice-président exécutif du Conseil du Patronat du Québec**

# RENSEIGNEMENTS DIVERS

## Comment se présente le rapport

C.S.E., *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, copie datée du 10-11 juillet 1975, XV et 242 pages.

Le rapport présente trois parties distinctes. D'abord les orientations, puis les retombées et les conditions d'implantation. La première partie, comprenant une introduction et 3 chapitres, fait voir les orientations de base du rapport sous les titres: l'analyse des besoins, la formation post-secondaire, un projet pédagogique: la formation par programme, une unité administrative: le module. Dans la partie traitant des retombées, on aborde les aspects suivants: la vie pédagogique, l'organisation des ressources, l'accessibilité. Enfin, la troisième partie nous entretient des "conditions d'implantation, principes et priorités".

Le rapport proprement dit (3 parties énumérées précédemment) est suivi de 48 recommandations et de l'adoption du rapport avec les dissidences ou réserves exprimées par certains membres du Conseil (10 pages).

On y trouve aussi 8 appendices (pp. 216-242) touchant les questions suivantes: I) liste du personnel affecté à l'étude, II) rencontres de consultation, III) liste des mémoires, IV) études commandées par le C.S.E., V) bibliographie et documentation, VI) réunions du C.S.E. et de ses organismes, VII) résumé des objectifs de la réforme de l'enseignement collégial en 1967, VIII) statistiques relatives à la clientèle scolaire et aux dépenses de fonctionnement et d'immobilisation.

## L'ANNEXE AU RAPPORT

Hallé, Francine, et al., *Synthèse de la consultation, Étude sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, copie datée du 14 mars 1975, XI et 190 pages, plus 4 annexes. (Publication séparée).

Les mémoires reçus lors de la vaste opération de consultation ont été synthétisés et regroupés en 19 chapitres dont voici les titres: I) les besoins des étudiants, II) l'éducation des adultes, III) l'accessibilité physique et pédagogique, IV) la formation générale, la formation spécialisée, la formation générale

versus la formation spécialisée, V) l'enseignement religieux et la pastorale, VI) la pédagogie, VII) l'évaluation de l'étudiant, VIII) les enseignants, IX) les agents d'éducation autres que les enseignants, X) l'information et l'orientation, XI) participation à l'intérieur du collège, XII) l'intégration du général et du professionnel, XIII) le conseil d'administration, composition, rôle et pouvoirs, XIV) la relation collège-état et l'accréditation des collèges, XV) le financement des collèges, XVI) la régionalisation, XVII) la transition entre les niveaux secondaire et collégial, XVIII) l'enseignement collégial comme niveau et les relations de celui-ci avec l'université, XIX) les collèges privés.

## Qui a préparé le rapport?

● le rapport est celui du Conseil supérieur de l'Éducation qui, au cours de la période allant du 23 février 1973 au 10 juillet 1975, a consacré, en totalité ou en partie, vingt (20) réunions aux diverses phases de l'étude de l'état et des besoins de l'enseignement collégial.

● le Conseil supérieur a confié l'élaboration du rapport à un comité d'étude spécial, présidé par M. Jean-Guy Nadeau (d'où le nom généralement donné au rapport) auquel se sont ajoutés MM. Paul-A. Fortin, Rémy Gagné, Paul-Émile Gingras, Mme Constance M.-Hope et M. Roger Langlois. MM. Conrad Johnson et Gilbert Desrosiers ont participé aux travaux, respectivement à titre de conseiller spécial et de secrétaire du comité d'étude de l'enseignement collégial. Du 1er juin 1973 au 15 mai 1975, le comité d'étude s'est réuni à trente-neuf (39) reprises pour un total de cinquante-cinq (55) jours de session.

● de mars 1973 à juin 1975, quatre des cinq commissions permanentes du Conseil ont réservé plusieurs de leurs réunions à l'étude de l'état et des besoins de l'enseignement collégial. Il s'agit des commissions de l'enseignement secondaire, collégial, supérieur et de l'éducation des adultes.

## Bibliographie et documentation

L'étude du Conseil supérieur de l'Éducation a été l'occasion d'un premier inventaire exhaustif de la documentation sur l'enseignement collégial au Québec. Un documentaliste du Centre de documentation du CADRE, M. André Contant, travaillant pour le C.S.E., a développé un dossier comprenant quelque 1,300 résumés de documents.

Deux catégories de documents ont surtout retenu l'attention: 1) une masse imposante de textes non-publiés qui décrivent des situations concrètes dans les collèges du Québec; 2) divers rapports récemment parus en Europe et en Amérique. S'ajoutent à cette collection, les nombreux textes rédigés à l'occasion de l'étude du C.S.E.

Cette recherche permettra à l'étude du C.S.E. de se prolonger. En effet, grâce à une subvention de la D.G.E.C., s'est organisé au CADRE un service de documentation pédagogique et administratif, à la disposition des collèges. Ce service tient à jour la collection de documents sur l'enseignement collégial et répond aux demandes de renseignements bibliographiques.